

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Date de convocation : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : AUFRANC Béatrice - AUFRANT Marie-Josèphe - BALLEYDIER Loriane - BOTTAGISI Bérengère - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CHAMPAGNON Marc-Anthony - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger - DUCROUX Pierre-Louis - FAVRE Eliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - JACQUET Fabien - JAFFRE Thierry - JANDARD Michel - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MARTEL Julie - MOLARD Jean-Marc – THÉVENON René - TRIBOULET Monique.

Absents excusés : BERNILLON Florence (pouvoir à JACQUET Fabien) - TERRIER Serge (pouvoir à THEVENON René)

Absents : CLÉMENT Céline

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe AUFRANT

Une minute de silence est faite en mémoire de M. GENTELET Jean-Paul, ancien maire de Monsols, décédé dimanche.

Le procès-verbal n° 2021-03 du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. DÉCISIONS DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente réunion :

1.1 – Demandes de subventions DETR

1.1.1 - Ouroux : Aménagement complexe sportif

Coût de l'opération : 366 929.50 € HT – subvention sollicitée au titre de la DETR : 146 772 €

1.2 – Demandes de subventions DSIL

1.2.1 - Ouroux : rénovation thermique et transformation ancienne salle des fêtes en restaurant scolaire

Coût de l'opération : 333 000 € HT – subvention sollicitée au titre de la DSIL : 133 200 €

1.2.2 - Ouroux : rénovation thermique et aménagement école primaire

Coût de l'opération : 386 000 € HT – subvention sollicitée au titre de la DSIL : 154 400 €

1.2.3 - St-Christophe : rénovation thermique salle des fêtes

Coût de l'opération : 157 942.16 € HT – subvention sollicitée au titre de la DSIL : 63 176.86 €

1.3 – Demandes de subventions Département

1.3.1 - Ouroux : Aménagement complexe sportif

Subvention sollicitée au titre des appels à projets : 110 078.85 €

1.4 – Demande de subvention au titre des amendes de police

1.4.1 – Aménagement des trottoirs sur Ouroux et marquage au sol sur Monsols

Coût de l'opération : 14 138 € HT – subvention sollicitée au titre du produit des amendes de police : 8 500 €

1.5 – Contrat groupe risques statutaires : avenant n° 2

1.5.1 – modifications réglementaires portant sur le capital-décès, le congé de paternité et le temps partiel thérapeutique, sans augmentation de la cotisation.

2. EOLIENNES

2.1 – Avis du conseil municipal sur le projet éolien de Deux-Grosnes

Après rappel des différentes rencontres des promoteurs et des associations opposées à l'implantation d'éoliennes ainsi que des réunions publiques, Monsieur le maire invite les conseillers à s'exprimer.

A l'issue des discussions, une demande de vote à bulletin secret est présentée par plus d'un tiers des élus. Monsieur le Maire invite les conseillers à donner un avis : pour ou contre un projet éolien à Deux-Grosnes.

Sur 26 votes (dont 2 pouvoirs), il ressort : 3 pour et 23 contre.

3. FINANCES

3.1 – Budget Assainissement

3.1.1 – Approbation du **compte de gestion 2021** dressé par le receveur municipal sous la présidence du Maire : le conseil municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

3.1.2 – Approbation du **compte administratif 2021** dressé par le maire, sous la présidence de Béatrice LACHARME, 1ère Adjointe : Le maire est invité à quitter la salle. Après présentation, le conseil municipal approuve le compte administratif.

3.1.3 – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021 : le conseil municipal accepte le projet d'affectation tel que proposé par la commission des finances.

3.2 – Budget Principal

3.2.1 – Approbation du **compte de gestion 2021** dressé par le receveur municipal, sous la présidence du Maire : après présentation, le compte de gestion est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

3.2.2 – Approbation du **compte administratif 2021** dressé par le maire, sous la présidence de Béatrice LACHARME, 1ère Adjointe : le maire est invité à quitter la salle. Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif.

3.2.3 – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021 : l'assemblée accepte l'affectation proposée par la commission des finances.

3.2.4 – Tableau des indemnités des élus : présentation à l'assemblée est faite.

3.3 – Trades : acquisition de l'ancienne gare (vente avec droit d'usage et d'habitation)

Monsieur Bernard LAVENIR, propriétaire de l'ancienne gare à Trades, après avoir rencontré le maire délégué a fait savoir qu'il souhaite vendre son bien à la commune, pour un montant de 65 000 €, avec une réserve de droit d'usage et d'habitation. Il s'agit d'une maison de 70 m² sur 2 niveaux avec garage et cave, ainsi que des terrains.

La propriété jouxte celle de la commune et permettrait la création de parkings à proximité du restaurant et de la zone de loisirs.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, donne un accord de principe pour l'acquisition de la propriété de M. LAVENIR (terrains et maisons) et demande que les conditions soient bien définies pour conclure l'accord.

3.4 – Décision modificative :

Pour le remplacement d'un véhicule utilitaire, M. CARNEIRO sollicite du conseil l'ouverture de crédits au budget de la commune à hauteur de 15 000 €. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative.

3.5 – Délégations consenties au Maire : modification de la délibération n° 2020/022 du 26 mai 2020, article 1, alinéa 4.

Dans cet alinéa, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; dans la limite de **300 000 € (trois cent mille euros)** ».

Au vu de la hausse du coût des matières premières entraînant une augmentation du montant des travaux, il est demandé aux élus de revoir ce plafond et de préciser s'il est HT ou TTC. (Toujours, dans le cas où les crédits sont inscrits au budget). Sans cela, l'assemblée sera invitée à attribuer tout marché public au-delà de 300 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'article 1 alinéa 4 en augmentant la limite de 300 000 € à 500 000 € HT.

3.6 – Demande de subvention pour la coopérative scolaire d'Ouroux

Mme Béatrice AUFRANC rappelle qu'avant la commune nouvelle, une subvention de 7.25 € par élève était versée par les communes concernées, à la coopérative scolaire d'Ouroux (environ 60 enfants : 435 €). Cette aide est à nouveau sollicitée par la directrice de l'école.

Le conseil municipal accorde à la coopérative scolaire d'Ouroux une subvention de 435 €, les crédits étant suffisants au budget primitif 2022.

4. LE PERSONNEL

4.1 – Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

Suite à l'avis favorable du comité technique du CDG, le conseil municipal instaure par délibération l'IFCE pour les agents de catégorie A.

4.2 – Cycle de travail de l'agent touristique (Trades / Saint-Jacques-des-Arrêts)

Le cycle de travail a été soumis à l'avis du comité technique du CDG. Après avis favorable des membres de ce comité, le conseil municipal adopte par délibération le cycle de travail de l'agent touristique en charges des gîtes et campings des communes déléguées de St JACQUES-DES-ARRETS et TRADES ;

4.3 – Remboursement des frais kilométriques des agents, régisseurs, bénévoles des bibliothèques

Il est présenté à l'assemblée les nouveaux tarifs appliqués par décret du 14.03.2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

	Décret 2019 Jusqu'à 2000 kms	Décret 2022 Jusqu'à 2000 kms
Véhicules de 5 CV et moins	0.29 €	0.32 €
Véhicules de 6 CV et 7 CV	0.37 €	0.41 €
Véhicules de 8 CV et plus	0.41 €	0.45 €

Le conseil municipal délibère pour appliquer ces tarifs pour les déplacements des agents et des bénévoles de la commune.

4.4 – Réajustement de la délibération de création du poste de responsable des ressources humaines

Mme LACHARME précise que suite à un premier appel à candidature pour le poste de RH, il s'est avéré que l'offre n'était pas suffisamment attrayante pour obtenir des candidatures et que cet emploi nécessiterait beaucoup de travail à la prise de poste. Il est proposé d'augmenter le temps de travail de 20 heures à 28 heures hebdomadaires.

D'autre part, selon l'article L.332-14 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, la création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires, peut également être ouvert aux agents contractuels.

Après délibération, le conseil municipal accepte de modifier la délibération créant le poste de responsable des ressources humaines et de passer le temps de travail de 20 heures à 28 heures par semaine.

4.5 – Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial (service technique)

Mme LACHARME précise que, depuis la création de la commune nouvelle en 2019, le service technique tourne avec seulement 3 agents et qu'il convient, compte tenu de la charge de travail et de la superficie de la commune, de créer un 4e poste à temps complet pour le service technique, à compter du 1er juillet 2022 (poste ouvert à tous les grades d'adjoint technique) à pourvoir par un fonctionnaire ou un contractuel.

Le conseil municipal invité à délibérer, accepte la proposition et décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

5. TERRAINS

5.1 – Réfection de la voirie forestière de la Theysonnière : avenant n° 1 à la convention

La convention initiale avec la communauté de communes Saône Beaujolais n'incluait pas la prise en charge de la TVA par la commune qui représente 20% du montant HT des travaux non subventionnés (soit 24 000 €). La commune bénéficiera du versement du fonds de compensation de la TVA. Un avenant modifiant cette prise en charge est proposé à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'avenant à la convention et autorise le maire à le signer.

6. ECOLES – GARDERIES PERISCOLAIRES

6.1 – Restaurant scolaire de Monsols : convention avec le Département du Rhône pour l'année scolaire 2022-2023 :

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à délibérer sur les conditions d'utilisation du restaurant scolaire du collège par les élèves des écoles maternelles et primaires de Monsols

- Arrivée des élèves au collège à 11h30 et départ à 12h15
- Nombre de personnes accueillies : 45 par jour maximum
- Tarifs des repas : 4.57 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler la convention d'hébergement du Département pour la restauration scolaire des élèves de l'école de Monsols au collège du Mont Saint Rigaud.

6.2 – Tarifs des cantines et garderies périscolaires :

Mme Béatrice AUFRANC précise que la commission école propose les tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 suivants :

- Tarifs cantine : 4 € par repas.

La différence de tarif entre le prix du Collège et l'éventuelle augmentation de la cantine d'Ouroux, sera prise en charge sur le budget de la commune.

- Tarifs garderies périscolaires : maintien du tarif actuel de 0,50 € la ½ heure, et précise que toute demi-heure entamée par l'élève est due.

Au-delà de l'heure de fermeture du service, le tarif appliqué sera de 5 € la ½ heure/enfant.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer sur ces tarifs, donne son accord.

6.3 – Règlements intérieurs des services périscolaires (cantines et garderies)

Mme Béatrice AUFRANC indique que les règlements des cantines et des garderies périscolaires sont repris et harmonisés pour l'année scolaire 2022/2023 du fait de la décision d'acquiescer un logiciel de gestion de ces services pour l'inscription des enfants, le suivi de leur présence et le paiement du service.

Elle présente à l'assemblée le règlement intérieur des garderies puis des cantines. Une annexe à ces règlements détaillera les lieux et horaires selon l'école fréquentée.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les règlements des services de cantine et de garderie périscolaire, qui pourront ainsi être remis aux parents d'élèves pour l'inscription des enfants avant la rentrée prochaine.

7. ADHESION AU SITE CLUNISIEN

7.1 – Adhésion au site Clunisien (pour les églises de St Christophe et Avenas)

Monsieur Jean-Marc MOLARD, maire délégué de Saint Mamert, dont l'église est déjà inscrite, propose l'adhésion de la commune de DEUX-GROSNES au site Clunisien pour les autres églises de Saint-Christophe et d'Avenas.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8. QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : 4 juillet 2022

La séance est levée à 22 heures 20

Le Maire,
René THÉVENON



